Appel à candidature départemental

Caf de la Haute Saône

Coordinateur du dispositif « Promeneurs du Net »

(Jeunesse et Parentalité)

**70**

Juillet 2025

1. **Contexte du dispositif des Promeneurs du Net**
   1. **Contexte national**

Le dispositif des Promeneurs du Net (Pdn) est porté par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) en partenariat avec le ministère des familles, de l’enfance et des droits des femmes, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et la Msa.

Ce dispositif permet à des professionnels de la jeunesse et de l’accompagnement à la parentalité, d’entrer en relation avec des jeunes ou des parents via les technologies numériques, afin de répondre à leurs besoins, attentes et être à leur écoute. Les Promeneurs du Net assurent une présence éducative sur Internet, afin de prolonger leur action éducative le territoire d’intervention qu’est « la rue numérique ».

Le déploiement des Promeneurs du Net est identifié dans la Convention d’Objectifs et de Gestion 2023-2027 de la branche Famille comme un levier pour « Renforcer l’éducation aux médias et à l’usage du numérique pour les adolescents et les jeunes et soutenir les parents dans leur rôle sur ces thématiques ». Le dispositif des Promeneurs du Net est un outil pertinent et innovant pour éduquer à la citoyenneté, prévenir des risques (radicalisation, cyberviolence, harcèlement…), et soutenir les parents dans la continuité de l’accompagnement éducatif des jeunes.

**Promeneurs du Net Parentalité**

Le dispositif Promeneurs du Net parentalité (Pdn) a été expérimenté durant la période de confinement, il a démontré son utilité. Les parents mobilisés ont manifesté un vif intérêt pour les propositions d’information, d’animation et d’activités en ligne proposées par les Pdn Parentalité, avec le constat d’une nette augmentation des sollicitations individuelles de soutien à la fonction parentale.

Il offre une continuité de présence, d’information, d’orientation auprès des parents en étant, pendant son temps de travail, connecté sur des espaces virtuels sur lesquels les parents naviguent.

Cette forme « d’aller vers » lui permet de :

- Ouvrir de nouveaux espaces de parole, de nouvelles modalités de contact et d’écoute de qualité, afin d’éviter qu’ils restent sans réponse face à leurs questionnements du quotidien ;

- Répondre au besoin d’accompagnement des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants, notamment lorsqu’ils sont adolescents.

Le Promeneur du Net parentalité est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des parents, dans le cadre de ses missions habituelles (qu’il exerce généralement en présentiel). Il est mandaté par son employeur dans le cadre d’une signature de la charte PDN avec la Caf.

**Promeneurs du Net Jeunesse**

L’objectif des Promeneurs du Net jeunesse est que l’éducateur ou l’animateur, intervenant auprès des jeunes, utilise Internet pour tisser des relations de confiance avec eux, individuellement ou collectivement.

Il importe avant tout que l’adulte se positionne comme un professionnel et qu’un certain nombre de règles et de dispositions soient mises en place et respectées.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd’hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes.

Les publics concernés par le dispositif Promeneurs du Net jeunesse, sont les jeunes âgés de 12 à 25 ans.

* 1. **Contexte local**

**La Caf 70 déploie le dispositif PDN Jeunesse sur le département de la Haute Saône depuis 2017.**

**A compter de 2026, la Caf 70 souhaite poursuivre le renforcement du dispositif PDN Jeunesse en l’étendant, comme le préconise la Cnaf, au champ de la parentalité.**

L’ambition du projet est « d’assurer une présence aux côtés des jeunes, des parents, en valorisant le lien des jeunes entre eux, avec leurs parents et les institutions ». Les projets, spécifiquement orientés vers le public adolescent, prenant en compte ses préoccupations et ses besoins, en complémentarité de l’action actuelle des partenaires, l’intéressent donc au plus haut point.

C’est la raison pour laquelle la Caf et ses partenaires souhaitent soutenir une mission traitant la question de la présence éducative et de soutien aux parentalités sur Internet.

La poursuite du déploiement de la démarche au niveau départemental doit s’appuyer sur un ou deux coordinateurs chargés notamment d’animer le réseau départemental des Promeneurs Du Net et d’assurer leur accompagnement.

Une convention partenariale sera conclue entre la structure du coordinateur et la Caf de la Haute Saône (de préférence une seule structure porteuse, mais possibilité de 2 structures différentes).

Dans le cadre de cet « appel à candidature », le terme "le coordinateur" doit être interprété comme incluant « le ou les coordinateurs ».

Le coordinateur est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche.

Les missions du coordinateur et les compétences attendues sont détaillées ci-après.

Il est à souligner que le coordinateur est le relais auprès des PDN jeunesse et parentalité et des structures portant une présence sur Internet et qu’il porte une réflexion sur la vie du réseau départemental.

1. **Cahier des charges de la mission de coordination PDN Jeunesse et Parentalité**
   1. **Le public**

Tout partenaire avec les missions décrites ci-dessous : PDN Jeunesse, PDN Parentalité, jeunes, parents, structures jeunesse, structures parentalité, Caf, etc…

* 1. **Le rôle du coordinateur PDN Jeunesse et Parentalité**

Le coordinateur a la charge de :

* Coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental des Promeneurs du Net Jeunesse et Parentalité en lien avec la Caf ;
* Favoriser le développement de projet porté par le réseau et visant à renforcer l’éducation aux médias et à l’usage du numérique pour les adolescents, des jeunes et des parents ;
* Animer et promouvoir les appels à projets liées à la démarches PDN ;
* Participer à la réflexion pour construire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau :
* Assurer le développement et l’administration des outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site internet et annuaire départemental, réseaux sociaux…) ;
* Accompagner et aider les Promeneurs du Net dans leurs pratiques individuelles ;
* Assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées en lien avec la Caf (journée départementale Jeunesse ou Parentalité, formation, communication…) et rendre compte de son activité.
  1. **Les missions du coordinateur PDN Jeunesse et Parentalité**
* **Coordination, animation, promotion et administration des outils du réseau des PDN Jeunesse et Parentalité :**
  + Accompagner la réflexion pour apporter et coconstruire des réponses en lien avec la Caf ;
  + Participer aux rencontres coordinateur PDN Jeunesse et Parentalité / Caf et aux réunions coordinateur PDN Jeunesse et Parentalité / animateurs PDN Jeunesse et Parentalité, préparer les pièces nécessaires en fonction de l’ordre du jour, rédiger, puis diffuser les comptes rendus ;
  + Participer et coanimer les rencontres coordinateur PDN Jeunesse et Parentalité / animateurs PDN Jeunesse et Parentalité / Caf, préparer les pièces nécessaires, en fonction de l’ordre du jour, rédiger, puis diffuser les comptes rendus ;
  + Répondre aux questions relatives au cadre juridique de travail, à la complexité d’ordre technique, et des supports, au positionnement à adopter vis-à-vis du jeune, les adultes, les parents… ;
  + Participer aux réunions PDN régionales et/ou nationales (en visio et/ou en présentiel) ;
  + Aider les PDN Jeunesse et Parentalité à identifier les relais lors d’échanges avec les jeunes, les parents, touchant des domaines en dehors de leur compétence initiale (par exemple, mal être, souffrance, propos dissonants) ;
  + Accompagner les PDN Jeunesse et Parentalité sur leur territoire d’intervention ;
  + Veiller au respect de la charte départementale et en accompagner l’évolution, si besoin ;
  + Organiser des temps d’échange, de formation, d’analyse des pratiques pour les PDN Jeunesse et Parentalité afin de leur assurer un soutien et de dynamiser leurs pratiques professionnelles ;
  + Mobiliser l’ensemble des acteurs et des partenaires du réseau : organiser les temps de regroupement, animer les réunions ;
  + Renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d’une culture commune ;
  + Rendre compte des actions d’accompagnement et de suivi ;
  + Participer à l’évaluation du dispositif ;
  + Veiller au maillage territorial.
* **Administration des outils** 
  + Gérer la boîte mail « PDN70 » et le site internet départemental ;
  + Animer et administrer l’espace collaboratif de travail (veille documentaire, actualités, regroupements, échanges) et les comptes du réseau sur les médias sociaux ;
  + Tenir à jour l’annuaire départemental (nom, mail, téléphone, structure, nom de profil…) et les contacts du réseau ;
  + Mettre à jour les données en ligne : annuaire institutionnel départemental, fiches descriptives, publications ;
  + Actualiser la cartographie ;
  + S’assurer que chaque PDN Jeunesse et Parentalité a adhéré à la charte nationale PDN et sa complétude ;
  + Développer la présence éducative sur Internet sur les volets Jeunesse et Parentalité ;
  + Gérer les appels à candidature, en lien avec la Caf, des futurs PDN Jeunesse et Parentalité (démarchage, lancement de l’appel à candidature, gestions des pièces et préparation de l’analyse des candidatures en lien avec les institutions).
* **Promouvoir le dispositif PDN Jeunesse et Parentalité**
  + Informer et mobiliser de nouveaux acteurs (participation à un colloque, présentation, organisation de formations, de rencontres, de journées départementales avec les acteurs du réseau…) ;
  + Développer des outils de communication et d’échanges.

Afin d’accompagner au mieux les autres Promeneurs du Net Jeunesse et Parentalité dans l’exercice de leurs missions, il parait souhaitable que :

* Le coordinateur PDN Jeunesse et Parentalité assure une fonction de PDN Jeunesse et/ou Parentalité ;
* Le coordinateur ne consacre pas son activité en totalité à la mission de coordinateur PDN Jeunesse et Parentalité. Il conserve une activité de terrain en lien avec les thématiques jeunesse et/ou parentalité.
  1. **Les compétences, les qualités et la formation du coordinateur PDN Jeunesse et Parentalité**

Il n’y a pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à un poste de coordinateur du réseau des Promeneurs du Net Jeunesse et Parentalité. Il s’agit plutôt de réunir un ensemble de capacités, de compétences et d’expériences.

Toutefois, des profils de type DEJEPS, chargé de projets en animation sociale, diplômes universitaires en projet de santé / médico-social / social, associés à des compétences sur l’utilisation des médias numériques sont représentatifs.

* **Le poste de coordinateur départemental nécessite une bonne connaissance :**
  + Des acteurs et des structures relatifs à la jeunesse et à la parentalité sur l’ensemble du territoire ;
  + Des principaux dispositifs à l’attention de la jeunesse et de la parentalité.
* **Le coordinateur doit maîtriser :**
  + La méthodologie de projet : diagnostic, conception, suivi, partenariat, évaluation ;
  + L’animation de réseaux (réunions, groupes de travail, projets collectifs et collaboratifs…) ;
  + L’environnement informatique et les médias de communication ;
  + La veille sur les réseaux sociaux et l’actualité jeunesse.
* **Le coordinateur doit être en mesure de :**
  + Piloter une équipe de promeneurs du net et décliner les objectifs et l’organisation définis avec la Caf ;
  + Développer et s’inscrire dans des relations partenariales ;
  + Mobiliser un réseau d’acteurs pluridisciplinaires ;
  + Conduire une action collective, insuffler une dynamique collective ;
  + Promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif ;
  + Prendre des décisions et travailler en autonomie.

Enfin, il est à l’aise dans la prise de parole (animation de réunions, présentations), dispose de bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles, de capacités d’observation et d’analyse, et sait faire preuve de pédagogie et diplomatie.

* 1. **Suivi et évaluation du dispositif**

Un suivi régulier de la mise en œuvre de la démarche devra être réalisé au moyen notamment d’un tableau de bord et d’un document de suivi de l’activité des promeneurs.

Le coordinateur départemental devra être en mesure de disposer des critères et indicateurs suivants (liste non exhaustive, à consolider avec la Caf) :

* Nombre de promeneurs, nombre de structures associées ;
* Validité et conformité des profils des promeneurs sur les réseaux sociaux ;
* Nombre de jeunes, de parents, en contact sur Internet ;
* Nombre de réseaux sociaux concernés ;
* Diversité des moyens d’intervention concernés ;
* Diversité des demandes des jeunes et des parents (psychosociales, logement, projets, santé…) ;
* Nombre et qualité des échanges ;
* Implication des partenaires ;
* Nature et fréquence des regroupements réalisés (formation, supervision, échange de pratiques…) ;
* Evaluation des regroupements réalisés ;
* Promotion et valorisation de la démarche ;
* Lien avec les familles ;
* Répartition des jeunes, des parents par réseaux ;
* Etc…
  1. **Les engagements de la structure coordinatrice**

La(es) structure(s) porteuse(s) de la coordination retenue(s) via l’appel à candidature s’engage(nt) à :

* Nommer un salarié pour la coordination du dispositif Promeneurs du Net ;
* Missionner le coordinateur à ouvrir un compte professionnel sur autant de réseaux sociaux que ceux retenus par les Promeneurs du Net ;
* Travailler dans un esprit de coopération avec la Caf ;
* N’avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratiques sectaires (Appropriation et diffusion de la charte de la Laïcité) ;
* Associer la Caf au choix d’un coordinateur dans le cas d’un recrutement ou d’un changement ;
* Permettre au coordinateur de se déplacer si besoin, au niveau national et/ou régional ;
* Chaque année, fournir au 31/03/N+1, un bilan (qualitatif et quantitatif) et une évaluation du projet de l’année écoulée ;
* Chaque année, fournir au 31/03/N+1, un bilan financier de l’année écoulée ;
* Chaque année, fournir au 31/03/N+1, un budget prévisionnel de l’année en cours.
  1. **La structure porteuse – les critères d’éligibilité**

Les structures éligibles sont les associations relevant du champ de compétences de la branche Famille et/ou de celles des partenaires associés.

La coordination générale des Promeneurs du Net Jeunesse et Parentalité devra être portée par une structure pertinente à l’échelle départementale assurant une présence auprès des jeunes, des parents ou ayant un lien avec le domaine de la jeunesse et du numérique.

La structure porteuse s’engage à promouvoir un fonctionnement en réseau.

Les projets seront examinés sur la base des critères suivants :

* Clarté et cohérence du projet au regard des orientations fixées dans le dossier d’appel à projet en conformité avec la fiche missions et compétences et le cahier des charges du coordinateur détaillés en annexe ;
* Expérience de la structure dans le domaine de la jeunesse et de la parentalité ;
* Méthodologie proposée pour étoffer un réseau de Promeneurs Du Net Jeunesse et Parentalité (notamment le réseau PDN Parentalité) et les accompagner dans leurs missions (par exemple offre de formation, suivi des PDN, …) ;
* Qualification, expérience et motivation du(es) professionnel(s) pressenti(s) pour assurer la(es) fonction(s) de coordination(s) ;
* Articulation du dispositif « Promeneurs du Net Jeunesse et Parentalité » avec le projet global de la structure ;
* Recherche de financements complémentaires à la réalisation de la mission.
  1. ***La logistique***

Les moyens matériels nécessaires au bon déroulement de la mission du PDN Jeunesse et Parentalité sont à identifier par le coordonnateur.

La structure coordinatrice devra permettre, les déplacements de ces salariés lorsque nécessaire au sein des structures des promeneurs ou auprès des partenaires du dispositif.

* 1. **Les moyens humains**

Le temps de travail effectif consacré à la coordination « Promeneurs du Net Jeunesse et Parentalité » doit être compris entre 0,80 ETP et 1,0 ETP maximum.

La possibilité est donnée au(x) candidat(s) de formuler une réponse allant jusqu’à 1 ETP correspondant au détail ci-après.

La mission de coordination est prise en charge par une ou plusieurs personnes identifiées et composée comme suit :

- 0,40 ETP à 0,80 ETP dédié à l’animation du réseau Promeneurs du Net « jeunesse »

- 0,20 ETP à 0,40 ETP dédié au réseau parentalité.

Le temps dédié à la coordination du dispositif PDN Jeunesse et Parentalité devra être justifié annuellement lors des bilans (coordination jeunesse et coordination parentalité) transmis annuellement à la Caf de la Haute Saône, d’un suivi régulier des activités et de la vie des réseaux est demandé.

Le professionnel retenu en tant que coordinateur départemental devra détenir le permis B et disposer d’un véhicule.

* 1. **Les moyens financiers**

Le montant alloué devra prendre en compte le temps de travail du coordinateur (estimé entre 0,80 ETP et 1,0 ETP), ainsi que l’ensemble des dépenses identifiées inhérentes à la mission de coordination : charges de personnels, matériel, déplacements, animation des formations, suivi administratif, création d’outils de communication, etc.

Le projet peut être porté par un ou plusieurs salariés en place, en fonction des compétences requises (sans obligation de recrutement).

Une enveloppe de subvention annuelle sera attribuée à la structure retenue pour la coordination du dispositif. Un cofinancement devra être recherché par le candidat.

***Le poste de coordinateur étant nominatif, le financement est lié au nom du candidat validé par la commission d’action sociale de la Caf.***

***Tout changement de coordinateur devra être signalé à la Caf par la structure porteuse.***

***Tout remplacement de coordinateur sera validé par la commission d’action sociale de la Caf.***

***L’enveloppe financière allouée par la Caf de la Haute Saône s’établira entre 48 000,00 € et 60 000,00 € (pour toute la durée de la convention)***

* 1. **Pilotage de la mission de coordinateur PDN Jeunesse et Parentalité**

La mission de coordination PDN Jeunesse et Parentalité sera pilotée par les chargés de conseil et de développement et/ou chargé de mission en charge des thématiques Jeunesse et Parentalité.

* 1. **Echéancier de l’appel à candidature**

Au regard de l’appel à candidature pour la mission de coordination du dispositif Promeneurs du Net Jeunesse et Parentalité de la Haute Saône, un échéancier est défini ci-dessous :

* Lancement de l’appel à candidature et envoi du dossier de candidature : juillet 2025 ;
* Date limite de retour des dossiers de candidature : 31 octobre 2025, à l’adresse suivante : ccd@caf70.caf.fr ;
* Les administrateurs de la Caf de la Haute Saône valideront le choix du coordinateur lors de la Commission d’Action Sociale de novembre 2025 ;
* Lancement de cette mission de coordination PDN Jeunesse et Parentalité : 01/01/2026.

Durée conventionnelle de la mission de coordination PDN Jeunesse et Parentalité : du 01/01/2026 au 31/12/2030